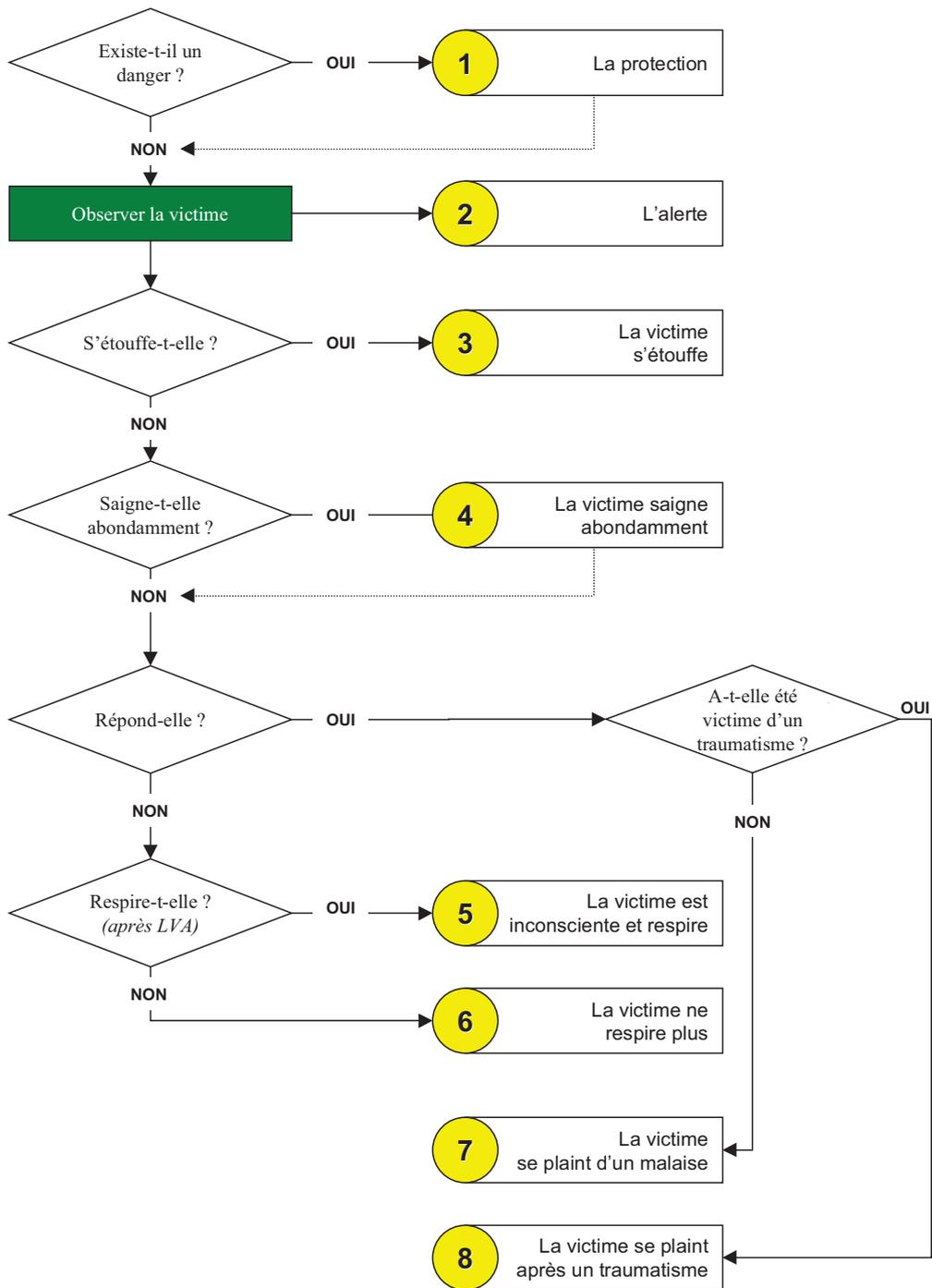


PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Gestes de secours	Adulte et enfant de plus de 8 ans	Enfant de 1 à 8 ans	Nourrisson (0 à 1 an)
Obstruction grave et brutale des voies aériennes par un corps étranger.	5 claques dans le dos. 5 compressions abdominales.	5 claques dans le dos. 5 compressions abdominales.	5 claques dans le dos. 5 compressions thoraciques.
Apprécier l'inconscience.	Poser une question. Lui demander de serrer la main.	Poser une question. Lui demander de serrer la main.	L'appeler. Lui prendre la main.
Assurer la liberté des voies aériennes. Appeler « à l'aide ».	Basculer la tête en arrière et élever le menton.	Basculer la tête en arrière et élever le menton.	Basculer la tête en arrière et élever le menton.
Apprécier la respiration.	Regarder les mouvements de la poitrine et de l'abdomen, écouter et sentir l'air expiré.	Regarder les mouvements de la poitrine et de l'abdomen, écouter et sentir l'air expiré.	Regarder les mouvements de la poitrine et l'abdomen, écouter et sentir l'air expiré.
Si la victime respire, l'installer en position latérale de sécurité.	Position sur le côté, stable, maintien de la colonne cervicale, bouche ouverte tournée vers le sol, contrôle de la respiration possible.	Position sur le côté, stable, maintien de la colonne cervicale, bouche ouverte tournée vers le sol, contrôle de la respiration possible.	Position sur le côté, stable, maintien de la colonne cervicale, bouche ouverte tournée vers le sol, contrôle de la respiration possible.
Si la victime ne respire pas, faire alerter les secours et réaliser une série de compressions thoraciques : - Zone d'appui : - Méthode de compression : - Amplitude de compression : - Fréquence des compressions :	Victime sur un plan dur. Au centre du thorax. Talon d'une main, l'autre main est placée sur la première. Relâcher le thorax complètement. 4 à 5 cm. Environ 100 fois par minute.	Commencer par 5 insufflations initiales. Victime sur un plan dur. Immédiatement en dessous d'une ligne droite imaginaire réunissant les mamelons de l'enfant. Talon d'une ou de deux main(s). Relâcher le thorax complètement. 1/3 de l'épaisseur du thorax de l'enfant. Environ 100 fois par minute.	Commencer par 5 insufflations initiales. Victime sur un plan dur. Immédiatement en dessous d'une ligne droite imaginaire réunissant les mamelons du nourrisson. Pulpe de 2 doigts. Relâcher le thorax complètement 1/3 de l'épaisseur du thorax du nourrisson. Environ 100 fois par minute.
Après la première série de compressions thoraciques, réaliser 2 insufflations. - Durée :	2 insufflations efficaces (1 seconde par insufflation).	2 insufflations efficaces (1 seconde par insufflation).	2 insufflations efficaces (1 seconde par insufflation).
- Techniques :	Bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.	Bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.	Bouche-à-bouche et nez.
- Efficacité :	Début de soulèvement de la poitrine.	Début de soulèvement de la poitrine.	Début de soulèvement de la poitrine.
Poursuivre en alternant compressions thoraciques et insufflations.	30 compressions thoraciques puis 2 insufflations	30 compressions thoraciques puis 2 insufflations	30 compressions thoraciques puis 2 insufflations
Utiliser un DAE :		Réaliser 5 cycles de 30/2 de RCP avant d'installer le DAE	Pas d'utilisation du DAE chez le nourrisson.
- Position des électrodes :	Sur le thorax nu, une sous la clavicule droite, l'autre sous l'aisselle gauche.	Sur le thorax nu, électrodes à l'emplacement indiqué sur le schéma.	
- Délivrance du choc :	Suivre les recommandations de l'appareil. 5 cycles de 30/2 immédiatement après un choc	Suivre les recommandations de l'appareil. 5 cycles de 30/2 immédiatement après un choc	
Si le sauveteur est seul, l'alerte est donnée :	Après avoir constaté l'absence de respiration.	Après 5 cycles de 30/2 de RCP.	Après 5 cycles de 30/2 de RCP.

ANNEXE B

SCHÉMA GÉNÉRAL DE L'ACTION DE SECOURS DU PSC 1



REMERCIEMENTS

Un grand remerciement aux experts et spécialistes qui ont collaboré à la rédaction de ce référentiel national de compétences de sécurité civile et qui appartiennent aux organismes publics habilités et aux associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours, siégeant à l'Observatoire National du Secourisme, dont les noms suivent :

- Association défense et secourisme ;
- Association nationale des centres d'enseignement de soins d'urgence ;
- Association nationale des instructeurs et moniteurs de secourisme ;
- Association nationale des premiers secours ;
- Bataillon des marins-pompiers de Marseille ;
- Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés – Direction des risques professionnels ;
- Centre français de secourisme ;
- Croix-rouge française ;
- Electricité de France ;
- Gaz de France ;
- Fédération française de sauvetage et de secourisme ;
- Fédération nationale de protection civile ;
- Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
- Fédération des secouristes français croix blanche ;
- Institut national de recherche et de sécurité ;
- Ministère de la défense : Centre d'instruction santé de l'armée de terre ;
- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère de l'intérieur : Direction générale de la police nationale, Direction de la sécurité civile ;
- Ministère de la santé et des sports ;
- Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte ;
- Société nationale de sauvetage en mer ;
- Union nationale des associations des sauveteurs et des secouristes de la poste et de France Télécom.

Reproduction autorisée

Coordinateurs : Eric DUFÈS - Pierre LAVILLAUREIX (2^e ed)

Chef de projet : Daniel MEYRAN

Illustration de couverture : René DOSNE

2e édition

Dépôt légal – juillet 2009

I.S.B.N. 978-2-11-098849-2

Le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à la
« **Prévention et secours civiques de niveau 1** »
a été élaboré par :

La direction de la sécurité civile,
Sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours,
Bureau du volontariat, des associations et des réserves communales,
avec le concours de l'observatoire national du secourisme.

Il peut être consulté sur le site du ministère de l'intérieur :

www.interieur.gouv.fr